

# Les Infos de Base

mercredi 27 juin 2007  
volume 10, numéro 26  
ISSN 1492-0670



Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*<sup>md</sup>: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat  
directeur général*

## Dans ce numéro

### 1 État de la publication

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

### 2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*

## État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 26 du 27 juin 2007. Les modifications apportées par L.Q. 2007, c. 1, 3, 4, 6, 7, 9 et entrées en vigueur au 9 juillet 2007 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 9 juillet 2007 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 26 du 27 juin 2007, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 25 du 23 juin 2007.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 12 juillet 2007 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 26 du 27 juin 2007, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 25 du 23 juin 2007.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral

des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2006.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 13 du 27 juin 2007. Les modifications apportées par L.C. 2007, ch. 8, 9, 10, 11, 13, 14 et entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2007 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2007 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

## Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

*Loi sur l'aide juridique*, L.R.Q., c. **A-14**, a. 80.2.

*Loi modifiant la Loi sur l'aide juridique*, L.Q. 2007, c. 7, a. 1.

*Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs*, L.R.Q., c. **M-15.2.1**, aa. 15.2.1, 15.4.

*Loi modifiant la loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques*, L.Q. 2007, c. 9, aa. 7, 8.

*Loi sur la protection de la jeunesse*, L.R.Q., c. **P-34.1**, aa. 1, 2.1, 2.3, 4, 8, 9, 10, 11.2.1, 23, 32, 33.3, 35.4, 36, 37.1-37.4, 38, 38.2, 39, 39.1, 41, intitulé de la section II du chapitre IV, 45, 45.1, 46, 47-47.5, 48, 49, 50, 51, 53, 53.0.1, 54, 55, 57, 57.1, 57.2, 62, 72.6, 72.7, 73, 73.1, 74, 74.0.1, 74.2, 75, 76, 76.2-76.5, 77, 80, 81, 82, 83, 84, 84.1, 84.2, 85, 85.1, 85.2, 85.3, 85.5, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 91.1, 91.2, 92, 92.1, 94, 95, 95.0.1, 101, 132, 135, 156.1, 156.2.

Gaudet Éditeur Ltée  
5278, rue Nantel  
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7  
514/893-2526 (téléphone)  
1-800/481-8702 (no sans frais)  
514/893-0244 (télécopieur)  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>

*Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 34, aa. 1-7, 9, 10 (partie), 11-32, 33 (partie), 37, 38, 40-69, 70 (partie), 71-75.

*Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques*, L.Q. 2006, c. 14, aa. 1, 3, 10-15, 19, 20, 31-33.

*Loi modifiant la loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques*, L.Q. 2007, c. 9, aa. 1-6.

*Loi concernant la prestation des services de santé par les médecins spécialistes*, L.Q. 2006, c. 16, abrogée.

*Loi abrogeant la Loi concernant la prestation des services de santé par les médecins spécialistes*, L.Q. 2007, c. 6, a. 1.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

*Règlement sur la chasse*, [R.R.Q., c. C-61.1, r. 12], aa. 9, 13, 14, 18, ann. II, II.1, III, IV, V, VI, VII, CXI.

*Règlement modifiant le Règlement sur la chasse*, A.M. 2007-017 du 14-06-07, (2007) 139 G.O. 2, 2304, aa. 1-12.

*Règlement sur le calcul du produit maximal de la taxe scolaire pour l'année scolaire 2007-2008*, [R.R.Q., c. I-13.3, D. 482-2007 du 20-06-07, (2007) 139 G.O. 2, 2299], nouveau.

*Règlement sur le calcul du produit maximal de la taxe scolaire pour l'année scolaire 2006-2007*, [R.R.Q., c. I-13.3, r. 0.0001], abrogé.

*Règlement sur le calcul du produit maximal de la taxe scolaire pour l'année scolaire 2007-2008*, D. 482-2007 du 20-06-07, (2007) 139 G.O. 2, 2299, a. 6.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

*Loi sur la citoyenneté*, L.R.C. 1985, ch. C-29, a. 2.

*Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*, L.C. 2001, ch. 26, a. 286.

*Loi sur la protection des pêches côtières*, L.R.C. 1985, ch. C-33, aa. 2, 19.

*Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*, L.C. 2001, ch. 26, aa. 287, 288.

*Code criminel*, L.R.C. 1985, ch. C-46, a. 44.

*Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*, L.C. 2001, ch. 26, a. 294.

*Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif*, L.R.C. 1985, ch. C-50, aa. 2, 5, 6, 7.

*Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*, L.C. 2001, ch. 26, aa. 295-298.

*Loi sur les pêches*, L.R.C. 1985, ch. F-14, aa. 38, 42, 88.

*Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*, L.C. 2001, ch. 26, aa. 300-302.

*Loi sur la convention en matière de pêche dans les Grands Lacs*, L.R.C. 1985, ch. F-17, a. 6.

*Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*, L.C. 2001, ch. 26, a. 303.

*Loi sur les aliments et drogues*, L.R.C. 1985, ch. F-27, ann. D.

*Règlement modifiant l'annexe D de la Loi sur les aliments et drogues (sang et dérivés du sang)*, DORS/2007-120 du 07-06-07, (2007) 141 Gaz. Can. II, 1276, a. 1.

*Code canadien du travail*, L.R.C. 1985, ch. L-2, a. 127.

*Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*, L.C. 2001, ch. 26, a. 305.

*Loi sur l'indemnisation des marins marchands*, L.R.C. 1985, ch. M-6, aa. 2, 31, 42, 47.

*Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*, L.C. 2001, ch. 26, aa. 307-310.

*Loi sur la défense nationale*, L.R.C. 1985, ch. N-5, a. 266.

*Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*, L.C. 2001, ch. 26, a. 311.

*Loi sur les opérations pétrolières au Canada*, L.R.C. 1985, ch. O-7, a. 24.

*Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*, L.C. 2001, ch. 26, a. 315.

*Loi sur le pilotage*, L.R.C. 1985, ch. P-14, aa. 1.1, 2, 14, 26, 41, 48, 49-51, 54-60.

*Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*, L.C. 2001, ch. 26, aa. 316-318.

*Loi sur les douanes*, L.R., 1985, ch. 1 (2e suppl.), a. 16.

*Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*, L.C. 2001, ch. 26, a. 299.

*Loi sur la santé des non-fumeurs*, L.R., 1985, ch. 15 (4e suppl.), a. 2.

*Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*, L.C. 2001, ch. 26, a. 312.

*Loi de mise en oeuvre de l'Accord atlantique Canada — Terre-Neuve*, L.C. 1987, ch. 3, a. 160.

*Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*, L.C. 2001, ch. 26, a. 280.

*Loi de mise en oeuvre de l'Accord Canada — Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers*, L.C. 1988, ch. 28, a. 165.

*Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*, L.C. 2001, ch. 26, a. 281.

*Loi sur le Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports*, L.C. 1989, ch. 3, a. 61.

*Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*, L.C. 2001, ch. 26, a. 284.

*Loi sur la santé des animaux*, L.C. 1990, ch. 21, a. 20.

*Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*, L.C. 2001, ch. 26, a. 304.

*Loi sur les banques*, L.C. 1991, ch. 46, a. 428.

*Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*, L.C. 2001, ch. 26, a. 275.

*Loi sur le cabotage*, L.C. 1992, ch. 31, aa. 2, 3, 29, 30, 31.

*Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*, L.C. 2001, ch. 26, aa. 289-292.

*Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest*, L.C. 1992, ch. 39, a. 2.

*Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*, L.C. 2001, ch. 26, a. 313.

*Loi sur les contraventions*, L.C. **1992**,  
**ch. 47**, a. 17.

*Loi de 2001 sur la marine marchande du  
Canada*, L.C. 2001, ch. 26, a. 293.

*Loi sur la sûreté du transport maritime*,  
L.C. **1994**, **ch. 40**, a. 2.

*Loi de 2001 sur la marine marchande du  
Canada*, L.C. 2001, ch. 26, a. 306.

*Loi sur les transports au Canada*, L.C.  
**1996**, **ch. 10**, a. 147.

*Loi de 2001 sur la marine marchande du  
Canada*, L.C. 2001, ch. 26, a. 282.

*Loi sur la sûreté et la réglementation  
nucléaires*, L.C. **1997**, **ch. 9**, a. 54.

*Loi de 2001 sur la marine marchande du  
Canada*, L.C. 2001, ch. 26, a. 314.

*Loi maritime du Canada*, L.C. **1998**, **ch.  
10**, aa. 56, 58, 120, 122.

*Loi de 2001 sur la marine marchande du  
Canada*, L.C. 2001, ch. 26, aa. 276-279.

*Loi canadienne sur la protection de  
l'environnement (1999)*, L.C. **1999**, **ch.  
33**, a. 277.

*Loi de 2001 sur la marine marchande du  
Canada*, L.C. 2001, ch. 26, a. 283.

*Loi sur le recyclage des produits de la  
criminalité et le financement des  
activités terroristes*, L.C. **2000**, **ch. 17**,  
aa. 9.4, 55, 55.1, 56.1.

*Loi modifiant la Loi sur le recyclage des  
produits de la criminalité et le financement des  
activités terroristes, la Loi de l'impôt sur le  
revenu et une autre loi en conséquence*, L.C.  
2006, ch. 12, aa. 8 (partie), 26 (partie), 27, 28  
(partie).

*Loi de 2001 sur la marine marchande  
du Canada*, L.C. **2001**, **ch. 26**.

*Entrée en vigueur des aa. 1-270, 271 (partie),  
272-318, 321, 333.*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus,  
ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.